



DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2020 - 2021

Rayer les mentions inutiles

CREATION

RENOUVELLEMENT

MUTATION

(licencié dans un autre club en 2020-2021)

Nom : Prénom :

Adresse :

Nouvelle adresse ? Oui Non

Téléphone : (Fixe) (Portable)

E-mail (Obligatoire)

Date de naissance

Sexe : M F Taille :

Autorisation Parentale OBLIGATOIRE Pour les jeunes de moins de 18 ans

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Demeurant au

Code Postal : □□□□ Ville :

Téléphone :

E-mail :

Ayant autorité légale, autorise Mr, Melle

A pratiquer le volley-ball au sein du club de l'USO Volley-ball et reconnaît avoir pris connaissance du règlement interne du club.

Autorise les entraîneurs de l'USO Volley-ball à prendre toute décision d'urgence au cas où interviendrait un incident corporel nécessitant une intervention médicale ou une hospitalisation.

Fait à ; le

Signature des parents ou du tuteur légal :

L'U.S.O Volley Ball est une Association Sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association suivi du décret du 16 Août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précisée. Elle a été déclarée à la préfecture du Loiret sous le n°9694, le 21 janvier 1998.

Autorisation DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
Parents responsable de l'enfant mineur

Autorisation demandée	De moi *	De mon enfant mineur *
J'autorise le club de l'U.S.O Volleyball à prendre <u>des photos</u> dans le cadre de ses activités générales (compétitions, entraînements, manifestations ou animations organisées par le club ou dans le domaine du volleyball).		
J'autorise le club de l'U.S.O Volleyball à prendre <u>des vidéos sans son</u> dans le cadre de ses activités générales (compétitions, entraînements, manifestations ou animations organisées par le club ou dans le domaine du volleyball).		
J'autorise le club de l'U.S.O Volleyball à prendre <u>des vidéos avec son</u> dans le cadre de ses activités générales (compétitions, entraînements, manifestations ou animations organisées par le club ou dans le domaine du volleyball).		
Je <u>n'autorise pas</u> le club de l'U.S.O Volleyball à diffuser <u>des photos</u>		
Je <u>n'autorise pas</u> le club de l'U.S.O Volleyball à diffuser <u>des vidéos</u>		

(*)Cocher la(les) cases pour accord.

J'autorise le club de l'U.S.O Volleyball à utiliser le(s) document(s) autorisé(s) par le joueur et/ou l'autorité parentale cités au-dessus à des fins de communication
- sur la page Facebook du club *
- sur le site internet du club *
- sur la newsletter du club *

J'autorise le club de l'U.S.O Volleyball à diffuser à des fins de communication sportive à l'intérieur et/ou auprès des médias afin d'assurer la promotion du club.

Les photos et/ou les vidéos seront prises par des parents, des membres du club, des entraîneurs ou des encadrants de club, ainsi que par des personnes mandatées gracieusement ou non par le club.

En contrepartie, le club s'engage à ne pas diffuser des images ou des vidéos qui pourraient nuire à votre intégrité ou celle de votre enfant.

De même, seul les prénoms ou surnoms (ne portant pas atteinte à l'intégrité de la personne) seront éventuellement notés lors des articles ou en commentaires sur le site ou la page Facebook.

De même, si vous estimez qu'une photo ou une vidéo vous porte nuisance, à vous ou votre enfant, cette dernière sera retirée du site ou de la page Facebook, après demande écrite de votre part (par courrier ou par courriel).

De même, si vous ne souhaitez pas du tout que votre prénom ou celui de votre enfant soit noté veuillez le préciser par écrit sur ce document :

Fait à ; le

Signature du joueur et/ou des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « Lu et approuvé »

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Ce dossier **COMPLETEMENT** rempli et signé.
- Le formulaire de demande de licence de la FFVB.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du volley-ball suivant la réglementation de la FFVB.
- Une photo d'identité pour une création de licence.
- Votre adresse e-mail (si vous en possédez une) correctement orthographiée.
- Une enveloppe autocollante (110/220) timbrée à vos nom et adresse (obligatoire pour la correspondance entre vous et le club), si vous ne donnez pas une adresse mail valide.
- La photocopie recto/verso de la pièce d'identité pour une création de licence.
- Le montant de la cotisation, sous réserve de modifications lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Année de naissance	Catégorie	Tarif renouvellement dossier	Tarif nouveau dossier
1999 et avant	Seniors	150 €	156 €
2000 - 2001 - 2002	M21	130 €	136 €
2003 - 2004 - 2005	M18	120 €	125 €
2006 - 2007	M15	90 €	94 €
2008 - 2009	M13	80 €	84 €
2010 - 2011	M11	80 €	84 €
2012 - 2013	M9	75 €	80 €
2014 et après	M7	60 €	66 €
	Loisirs	130 €	134 €
	VPT	80 €	82 €
	Dirigeant	70 €	70 €
	Encadrant	72 €	72 €

Conditions de règlement

- En numéraire, tickets PASS'LOISIRS, coupons sports ANCV ou chèque à l'ordre de l'USO Volley-ball.
- La totalité de la cotisation est perçue en début de saison, l'encaissement des chèques peut être différé en trois fois si vous le souhaitez (entre septembre et avril).
- Réduction pour les membres d'une famille : -10 € à partir de la deuxième inscription.
- Réduction de 5 euros pour un parrainage jusqu'au 31/12 de l'année en cours.
- Une caution de 50 € est demandée pour le prêt d'un maillot de match pour la saison, en cas de non-retour du maillot, le chèque de caution sera encaissé le lendemain de l'Assemblée Générale de fin de saison. En cas de retour après l'Assemblée Générale, seule la moitié sera remboursée.

Frais de mutation (M18, M21 et seniors)

- Le club paye les frais de mutation des joueurs à condition que ceux-ci s'engagent à se réinscrire l'année suivante.
- Dans tous les cas, un chèque équivalent aux frais de mutation est exigé (110 €). Il sera encaissé au début de la saison suivante en l'absence d'un renouvellement de la licence dans le club quelle qu'en soit la raison.

Matches et déplacements

Les parents s'engagent à faire le nécessaire pour participer 1 à 2 fois à l'accompagnement de l'équipe de son enfant.

Pour toutes les équipes, en février, le club propose aux accompagnateurs la possibilité de déclarer dans leur déclaration d'impôts, leurs frais kilométriques liés aux déplacements des matchs de l'année civile précédente en dons aux associations. Pour ce faire, il faudra prendre contact auprès du responsable d'équipe pour obtenir les informations concernant la procédure.

EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR

Tout membre de l'association s'engage à respecter le règlement intérieur.

LES MEMBRES

Cotisation et pièces constitutives du dossier d'inscription

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation fixée annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, de décès d'un membre ou de tous autres cas.

Des facilités de paiement peuvent être accordées à la demande du futur licencié auprès de son responsable.

Admission de nouveaux membres

Les personnes désirant adhérer devront remplir un dossier d'inscription complet.

Pour les mineurs de moins de 16 ans, ce dossier est rempli par le responsable légal.

Pour être membre, il faut être agréé par le Comité Directeur, avoir payé la cotisation annuelle et avoir fourni un certificat médical autorisant la pratique du volley-ball. Ce certificat sera délivré par un membre du corps médical.

Sanctions

Un membre peut être sanctionné pour les motifs suivants :

- Matériel détérioré.
- Comportement dangereux envers les autres membres ou non conforme avec l'éthique sportive de l'association.

- Non-respect des statuts et du règlement intérieur.
- Non-paiement de la cotisation.

Toute sanction doit être prononcée par le Comité Directeur, conformément à l'article 6.5 des statuts de l'association.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Le fonctionnement détaillé de l'association (Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, procédures...) est décrit dans les articles des statuts de l'association.

Sécurité

Il est interdit de fumer et d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'association.
Tout membre s'engage à respecter les règlements intérieurs des locaux sportifs qu'il fréquente.

Séances sportives

Les joueurs non licenciés ne pourront en aucune manière participer régulièrement aux entraînements et aux matchs.
Tout licencié se doit de prendre les mesures de sécurité nécessaires afin d'éviter les risques de toute nature (accident, vol, dommage...).

Les enfants mineurs sont placés sous la responsabilité des éducateurs, uniquement pendant les horaires des entraînements ou match à domicile et lors des matchs à l'extérieur.
Il est demandé aux accompagnateurs d'enfants, de vérifier si l'entraînement, le match ou le déplacement a bien lieu avant de déposer l'enfant. En aucun cas, il devra laisser l'enfant seul.

Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été établi par un Comité Directeur en date du 24 mai 2005, puis ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire le 28 juin 2005.
Il peut être modifié sur proposition des membres lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire et soumis à un vote à la majorité des membres présents.

Affichage

Le règlement intérieur sera affiché dans les locaux de l'association ou adressé aux membres de l'association sur demande.

MESURES SANITAIRES

Chaque membre devra respecter les mesures sanitaires liées au COVID 19 en tous ses points et reconnaître en outre que, malgré toutes les précautions mises en place et respectées, un risque de contamination persiste. Il atteste vouloir pratiquer sa discipline en toute connaissance de cause dans ce contexte, et s'engage, au cas où il se trouverait infecté, d'une façon ou d'une autre, à n'intenter aucune poursuite envers le Club et ses responsables, ni envers la Municipalité.

Je soussigné
Demeurant au
Code postal : □□□□ Ville :

Donne pouvoir au secrétariat du club pour le renouvellement ou l'établissement de ma licence fédéral de volley-ball.

Accepte les conditions du règlement intérieur et des mesures sanitaires ci-dessus.

Fait à le

Signature du licencié et/ou du représentant légal :